

Gagnez jusqu'à  
**50.000 fcfa**  
en chèques cadeaux

En achetant votre carte prépayée  
du 1<sup>er</sup> au 31 décembre

La « Prépayée »,  
la carte pour tout  
(et pour tous)



**UBA**  
United Bank for Africa

## RÈGLEMENT DU JEU

La Société United Bank for Africa Congo S.A, UBA en sigle, Société Anonyme avec Conseil d'administration, au capital social de 12.500.000.000 Francs CFA, dont le siège social est sis 37, Avenue William Guynet, Face au Rond-point City center, Centre-ville,

Organise un jeu dénommé « La Prépayée, la carte pour tout et pour tous » dont le principe est décrit ci-après.

### ARTICLE 1ER : DÉNOMINATION DU JEU

La société UBA Congo organise un jeu pour les futurs détenteurs d'une carte prépayée appelé : « La Prépayée, la carte pour tout et pour tous ».

### ARTICLE 2 : CIBLE DU JEU

Le jeu est destiné aux personnes qui achèteront une carte prépayée dans l'une des agences du réseau UBA Congo, entre le 1<sup>er</sup> décembre et le 31 décembre 2020, et effectueront la recharge de leur carte sur la même période. Les participants doivent résider en République du Congo et être âgés de 18 ans au minimum.

### ARTICLE 3 : INTERDICTIONS

Sont interdits de participation au jeu : tous les agents de UBA Congo ainsi que leurs proches (époux/épouses, enfants et toutes personnes vivant sous leur toit) et les mineurs.

### ARTICLE 4 : DURÉE

Le jeu se déroulera du 1<sup>er</sup> au 31 Décembre 2020.

Toutefois, UBA Congo se réserve le droit de proroger, d'écourter, de modifier ou d'annuler l'organisation du jeu sans préavis, en cas de force majeure ou d'événements indépendants de sa volonté.

### ARTICLE 5 : PRINCIPE DU JEU/ CHOIX DES GAGNANTS/ PUBLICATION DES RÉSULTATS

5.1. La société UBA Congo sélectionnera par tirage au sort chaque semaine, plusieurs clients UBA ayant acheté une carte prépayée dans l'une de nos agences « exclusivement », et effectué une recharge.

5.2. Le seul type d'opération pris en compte est la recharge de la carte prépayée (exclusivement dans une agence UBA Congo).

5.3. Les participants sélectionnés gagneront un chèque cadeau ORCA, d'une valeur allant de 10.000 FCFA à 50.000 FCFA.

5.4. La valeur du chèque attribué sera déterminée par tirage au sort.

### ARTICLE 6 : MODALITÉS DE PARTICIPATION

6.1. Pour être sélectionné, il faut acheter entre 1<sup>er</sup> et le 31 décembre, une carte prépayée dans l'une des agences du réseau UBA Congo et la recharger au cours de la même période.

6.2. Pour participer, le candidat devra :

- Être âgé de 18 ans au minimum
- Habiter Brazzaville ou Pointe-Noire

### ARTICLE 7 : NATURE DU LOT

7.1. Les participants peuvent prétendre à remporter des chèques-cadeaux ORCA de valeurs différentes :

- 10.000 FCFA
- 20.000 FCFA
- 50.000 FCFA

L'attribution du lot est précisée dans l'article 5 du règlement.

### ARTICLE 8 : REMISE DES LOTS ET EFFETS

Les gagnants seront informés personnellement par sms, appel ou Messenger de Facebook.

La remise de lots se fera dans les locaux de UBA Congo.

La date de la remise sera fixée en fonction de la disponibilité des finalistes.

En cas de refus, UBA Congo se réserve le droit de désigner un autre gagnant par tirage au sort et qui accepterait la présente disposition.

La participation au jeu s'accompagne nécessairement de l'autorisation donnée à UBA Congo par le participant, d'utiliser son nom et, le cas échéant, son image à des fins promotionnelles (pour le concours exclusivement).